

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** DISSOLUTION ESSENCE
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Assemblage des pièces en caoutchouc
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
ZEFAL
ZI des Cailloux
45150 Jargeau - France
Tel: +33(0)2 38 59 70 45
Fax: +33(0)2 38 59 99 14
Email: zefal@zefal.com / Mr Brunet
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS02



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement :** Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 1)

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé (Note P)

naphta léger (pétrole), hydrotraité

• **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers :**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**

• **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

• **Composants dangereux:**

CAS: 92045-53-9	naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé (Note P)	70-80%
EINECS: 295-434-2	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic	
Reg.nr.: 01-2119475515-33-xxxx	Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119473851-33	(suite de la page 2) naphta léger (pétrole), hydrotraité Flam. Liq. 1, H224; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	70-80%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X RTECS: PC 1400000 Reg.nr.: 01-2119433307-44	méthanol Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370	0,2-0,3%

• **SVHC** Aucun

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours :

• Après inhalation excessive:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

• Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

• 5.1 Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

• Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

• 5.3 Conseils aux pompiers :

• Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

• Autres indications : Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**· Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition :

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Brun clair

· **Odeur:**

Caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **valeur du pH:**

Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

60-98 °C

· **Point éclair :**

-18 °C

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Non applicable.

· **Température d'auto inflammation:**

>230 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure:

Non déterminé.

Supérieure:

Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 37,8 °C:**

350 mbar

· **Densité à 15 °C:**

0,678 g/cm³

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 5)

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique à 40 °C:	Non déterminé. 1140 mm²/s
· Teneur en solvants: COV :	50,0 %
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions aux acides forts et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP 3	Inflammable
HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1993
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 7)

· ADR	UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (naphta léger (pétrole), hydrotraité, naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé (Note P)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640D
· IMDG	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (Note P)), MARINE POLLUTANT
· IATA	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphtha (petroleum), hydrotreated light, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics (Note P))

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· **ADR**

· **Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

· **IMDG**

· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· **IATA**

· **Class**

3 Liquides inflammables.

· **Label**

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA**

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé (Note P), naphta léger (pétrole), hydrotraité

· **Polluant marin:**

Oui

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· **Code danger:**

33

· **No EMS:**

F-E,S-E

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 8)

· Stowage Category	B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ, NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDRODÉSULFURÉ ET DÉSAROMATISÉ (NOTE P)), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
E2 Danger pour l'environnement aquatique
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.05.2018

Numéro de version 1

Révision: 29.05.2018

Nom du produit: DISSOLUTION ESSENCE

(suite de la page 9)

H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

FR